

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177000002**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal-
Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177000002

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal- Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation externe effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que toutes les soumissions reçues présentaient un prix très inférieur à l'estimation réalisée par une firme externe. Il y aurait lieu de se demander si l'estimateur possédait une bonne connaissance des prix du marché pour un tel contrat.

La Commission a, par ailleurs, invité le Service à intégrer au dossier décisionnel le tableau des résultats de l'analyse des écarts de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation présenté à la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation externe effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177000002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.